

# Thomas Hoccleve ou l'ambiguïté de l'autorité poétique Aude Mairey

### ▶ To cite this version:

Aude Mairey. Thomas Hoccleve ou l'ambiguïté de l'autorité poétique. Jean-Philippe Genet. La légitimité de l'implicite, 1, Publications de la Sorbonne, pp.337-355, 2015. halshs-02391888

## HAL Id: halshs-02391888 https://shs.hal.science/halshs-02391888v1

Submitted on 3 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

#### Thomas Hoccleve ou l'ambiguïté de l'autorité poétique

La littérature politique anglaise de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle est encore souvent appréhendée comme le lieu d'une double légitimation explicite – celle des Lancastre, qui se sont emparés du pouvoir en 1399 au détriment de Richard II<sup>1</sup>; et celle de l'anglais comme vecteur intellectuel approprié, par le biais de la transformation de Geoffrey Chaucer en figure fondatrice<sup>2</sup>. Ainsi les poètes les plus diffusés de cette période, Thomas Hoccleve et John Lydgate, ont-ils fréquemment été lus à la lumière de cette entreprise de double légitima- tion, et par là-même perçus comme de simples porte-paroles ou imitateurs de leurs maîtres<sup>3</sup>. Dans les pages qui suivent, je me concentrerai sur Thomas Hoccleve et tenterai de montrer qu'il est porteur d'une complexité bien plus grande – au regard, en tout cas, des liens tissés dans ses œuvres entre l'expression de ses tourments intérieurs, singulièrement développés, et ses préoccupations pour un bien commun fortement ancré dans la société contemporaine.

Quelques mots, tout d'abord, sur le personnage. Thomas Hoccleve (ca 1367-1426) a été pratiquement toute sa vie clerc à l'office du Sceau privé du roi [p. 338] d'Angleterre, office où les lettres et les décisions du roi et de son Conseil étaient mises au net et authentifiées par le Sceau privé avant d'être envoyées à leurs destinataires, qui pouvaient être aussi bien des personnalités anglaises ou étrangères que les différentes institutions du gouvernement anglais – Chancellerie et Échiquier en premier lieu; en ce sens, le Sceau privé constitue, durant la période qui nous occupe, une véritable courroie de transmission au sein de la machine administrative<sup>4</sup>. Cependant, malgré un début de structuration hiérarchisée à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il reste bien plus informel que les autres offices, en particulier la Chancellerie, et il est encore profondément lié à la household royale; de ce fait, la promotion sociale y semble moins aisée qu'ailleurs<sup>5</sup>. Le Sceau privé est donc particulièrement marqué par une oscillation constante entre le service du roi et le service de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir notamment G. L. Harriss, Shaping the Nation. England, 1360-1461, Oxford, Clarendon Press, 2005; J.-P. Genet, La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La bibliographie sur la question est pléthorique... Voir, entre autres, C. Cannon, «The Myth of Origin and the Making of Chaucer's English», *Speculum*, 71/3, 1996, p. 646-675; S. Trigg, *Congenial Souls*. Reading Chaucer from Medieval to Postmodern, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Malgré les réévaluations récentes de ces deux poètes (à la suite, surtout, de l'article de D. Lawton, « Dullness and the Fifteenth-century », *English Literary History*, 54/4, 1987, p. 761-799), certains auteurs restent cependant marqués par cette vision: voir par exemple S. Lerer, *Chaucer and his Readers. Imagining the Author in Late-Medieval England*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> H. K. Killick, Thomas Hoccleve as Poet and Clerk, PhD thesis, University of York, 2010, p. 60: It retained the role of a personal seal of the king through its function as an instrument of authority in its own right, authentificating formal letters to secular and religious leaders and institutions [...]. However, its main role was [...] "a clearing-house": it received commands from the king directly or via the signet or from the Council, and sent out warrants of autorisation to the other government offices of Chancery and Exchequer.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> *Ibid.*, p. 62 et suiv., à la suite d'A. L. Brown, « The Privy Seal Clerks in the Early Fifteenth Century », dans D. A. Bullough et R. L. Storey (éd.), The Study of Medieval Records, Oxford, Clarendon Press, 1971, p. 260-281.

l'État. Cette oscillation apparaît dans toute l'œuvre d'Hoccleve : on y constate la présence, tant d'un vocabulaire administratif que d'un vocabulaire féodal. En même temps, et c'est un point important, cette œuvre baigne dans un milieu urbain : Hoccleve est un londonien, si ce n'est d'origine, du moins d'adoption, et l'impact de la capitale sur sa poésie est très fort<sup>6</sup>.

Thomas Hoccleve était donc un scribe gouvernemental, immergé dans l'écrit dans tous les sens du terme<sup>7</sup>. Ces dernières années, Lynn Mooney et Hellen Killick ont d'ailleurs identifié des centaines de documents de sa main<sup>8</sup>. Son expertise dans ce domaine est en outre illustrée par son *Formulary*, qui regroupe de nombreux modèles de lettres du Sceau privé, en français ou en latin<sup>9</sup>. Il est d'ailleurs un des rares écrivains de cette période à nous [p. 339] avoir laissé une vibrante description des contraintes physiques de l'écriture, dont voici un court extrait :

Je ne peux pas plus me débrouiller avec une charrue qu'avec une herse, et je ne sais pas quelle terre il faut pour quel grain, ni conduire un chariot ou remplir une brouette – je n'y ai jamais été habitué auparavant. Mon dos, qui ne veut plus se courber, a renoncé à de telles choses ; c'est à cause du travail d'écriture, son persécuteur, qui l'a ruiné par sa dureté. Beaucoup de gens, père, croient que l'écriture n'est pas un travail ; ils pensent que c'est un jeu. L'art n'a d'ennemi que l'homme ignorant ; mais pour celui qui souhaite s'amuser de cette manière, laissez-le continuer et il y trouvera bientôt du désagrément ; c'est un bien plus grand travail qu'il n'y paraît. L'homme aveugle juge mal des différentes couleurs<sup>10</sup>.

Cette pénibilité – notion sur laquelle je reviendrai plus loin – ne l'a pas empêché, pourtant, d'écrire en dehors de ses heures de service. Hoccleve était aussi un poète, dont la production, entièrement en anglais, fut variée<sup>11</sup>: il a composé des poèmes dévotionnels, souvent consacrés à la Vierge, datant surtout du début de sa carrière; de cette première période datent aussi une traduction de l'Épistre au Dieu d'Amour de Christine de Pizan (vers 1402), ainsi qu'un premier poème à connotations « autobiographiques » (les guillemets sont évidemment de rigueur), la Male

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir notamment L. Patterson, « "What is me?": Self and Society in the Poetry of Thomas Hoccleve », *Studies in the Age of Chaucer*, 23, 2001, p. 437-470.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Hoccleve a également copié des textes littéraires, il subsiste plusieurs manuscrits holographes de ses propres œuvres et il a au moins participé à la confection d'un manuscrit de John Gower: A. I. Doyle et M. B. Parkes, « The Production of Copies of the *Canterbury Tales* and the *Confessio Amantis* in the Early Fifteenth Century », dans V. J. Scattergood et A. G. Watson (éd.), Med*ieval Scribes, Manuscripts, and Libraries. Essays Presented to N. R. Ker*, Londres, Scolar Press, 1978, p. 163-210, p. 182.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> H. K. Killick, *Thomas Hoccleve as Poet and Clerk, op. cit.*; L. R. Mooney, « Some New Light on Thomas Hoccleve », *Studies in the Age of Chaucer*, 29, 2007, p. 293-340; voir aussi le site *Late Medieval Scribes* (http://www.medievalscribes.com/), catalogue des scribes des manuscrits de Geoffrey Chaucer, John Gower, Thomas Hoccleve, William Langland et John Trevisa.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> E-J. Y. Bentley, *The Formulary of Thomas Hoccleve*, PhD thesis, Emory University, 1965.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> T. Hoccleve, The Regement of Princes, C. R. Blyth (éd.), Kalamazoo, 1999 (en ligne à l'adresse suivante: http://www.lib.rochester.edu/camelot/teams/hoccint.htm), vers 981-994: With plow can I nat medlen ne with harwe, / Ne woot nat what lond good is for what corn, / And for to lade a cart or fi a barwe, / To which I nevere usid was toforn; / My bak unbuxum hath swich thyng forsworn, / At instaunce of wrytynge, his werreyour / Th stowpynge hath him spilt with his labour. / Many men, fadir, weenen that wrytynge / No travaille is; they holde it but a game; / Aart hath no fo but swich folk unkonnynge / But whoso list desporte him in that same, / Let him continue and he shal fynde it grame; / It is wel gretter labour than it seemeth; / Th blynde man of colours al wrong deemeth.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> F. J. Furnivall (éd.), *Hoccleve's Works*, t. 1, *The Minor Poems*, Londres, K. Paul (Early English Texts Society, extra serie 61), 1892; M. C. Seymour (éd.), *Selections from Hoccleve*, Oxford, Oxford University Press, 1982.

Regle (1405). La Male Regle narre, non sans humour, la jeunesse dissolue de Thomas dans les tavernes londoniennes, jusqu'au jour où il doit se ranger, faute de santé et d'argent ; il s'en remet alors à l'incarnation de la santé, Helthe, et, plus pragmatiquement, au sous-trésorier de l'époque, Richard de Fournival. Hoccleve a également écrit de nombreuses ballades, pour le roi ainsi que pour des personnages plus ou moins puissants appartenant à la noblesse, à l'administration ou aux élites londoniennes ; ainsi qu'un poème pour tenter de ramener à la raison sir John Oldcastle, un lollard qui s'est révolté en 1415 mais qui fut longtemps l'ami d'Henri V<sup>12</sup> ; enfin, les Series, ensemble de poèmes dont [p. 339] certains, la Complaint et Dialog with a friend (vers 1420-1421), sont là aussi fortement teintés d'une dimension « autobiographique » et racontent, en particulier, les conséquences d'une maladie mentale subie par Hoccleve quelques années plus tôt – et dont la réalité est confirmée par les sources<sup>13</sup>.

Mais son œuvre la plus connue et la plus diffusée (près d'une cinquantaine de manuscrits) est le Regement of Princes, un long poème de 5000 vers composé en 1411-1412 pour le futur Henri V, dans un contexte politique complexe puisque durant cette période, Henri IV est malade, ce qui provoque un certain nombre de troubles, qui sont aussi liés à l'affirmation de son fils sur la scène politique 14. Le Regement est composé de deux parties, apparemment bien distinctes. Dans un très long prologue, qui occupe le tiers du texte et possède bien des points communs avec d'autres poèmes où il se met en scène, la Male Regle, la Complaint et le Dialogue, Hoccleve apparaît déprimé, particulièrement parce qu'il s'inquiète pour les retards dans les versements de ses annuités et pour ses vieux jours ; en errant dans la ville, il croise un vieil homme qui va s'employer à le réconforter et lui conseille, au final, d'écrire un bon livre pour le prince 15. Ce « bon livre » est une adaptation de trois best-sellers, le De Regimine principum de Gilles de Rome, les Échecs moralisés de Jacques de Cessoles et le Secretum secretorum du pseudo-Aristote. Hoccleve y illustre les vertus princières par des exempla repris de ses différentes sources, mais toujours adaptés pour coller autant à ses préoccupations propres qu'à la réalité contemporaine.

L'expression poétique d'Hoccleve est dans l'ensemble extrêmement personnelle – ce pour quoi il a régulièrement interpellé les historiens de la littérature, malgré le fait que, jusque

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Sur ce texte, je me permets de renvoyer à mon article « L'aristocratie anglaise face aux Lollards », dans A. Boltanski et F. Mercier (dir.), *Le salut par les armes. Noblesse et défense de l'orthodoxie, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 81-92.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> J. A. Burrow (éd.), *Thomas Hoccleve's Complaint and Dialogue*, Oxford, Oxford University Press (Early English Text Society, 313), 1999. Les *Series* sont par ailleurs très intéressantes pour leur mise en scène de la production d'un livre. Voir D. Watt, « T this book shal make': Thomas Hoccleve's Self-Publication and Book Production », *Leeds Studies in English*, 34, 2003, p. 133-160.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> G. L. Harriss, Shaping the Nation..., op. cit., p. 501-506.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Pour une traduction du long prologue du Regement, voir A. Mairey et S. Morrison (éd. et trad.), *Dialogues et résistances*. *Une anthologie de textes anglais à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 109-254.

récemment, la plupart d'entre eux le considéraient comme (au mieux) médiocre sur le plan littéraire, surtout comparé à son « maître », Geoffrey Chaucer. Le professeur Bennett, par exemple, porta sur lui un jugement acerbe (mais assez représentatif des opinions érudites de son époque) : il n'est qu' « un égoïste, et les épanchements naïfs de ses propres craintes et espoirs nous sont présentés dans toute leur immédiateté fruste le ». Ces dernières années cependant, les études sur Hoccleve – qui est en réalité [p. 340] loin d'être un naïf – se sont multipliées, mais révèlent de fréquentes divergences, car nombre de thématiques récurrentes de son œuvre résonnent par rapport à des courants de recherche contemporains largement débattus dans le monde anglophone (autobiographie, genre, hérésie…) 17.

En dehors de sa dévotion mariale, que je ne pourrai traiter ici<sup>18</sup>, ces thématiques sont très souvent caractérisées par une angoisse et une ambiguïté profondes – d'autant qu'elles soulèvent le problème crucial du degré d'identification auteur/narrateur autour du problème de la fiction littéraire de la *persona* au sein du texte. Pour cette raison, je distinguerai en général Thomas comme *persona* et Hoccleve comme poète<sup>19</sup>. Quatre thèmes, en particulier, doivent être soulignés :

- ses angoisses sur sa condition matérielle on a souvent parlé de poète pétitionnaire à son propos, voire de poète mendiant<sup>20</sup>; de fait, il réclame de l'argent dans de nombreux poèmes (parfois pas seulement pour lui-même, mais aussi pour ses collègues) y compris dans le plus important d'entre eux, le Regement;
- ses angoisses sur sa condition physique et surtout mentale Hoccleve décrit des périodes de sa vie où il a été malade, et les difficultés que cet état lui a posées, y compris, et peutêtre surtout – sur le plan social; en parallèle, il mène une réflexion constante sur les âges de la vie; et l'on note chez lui ce qui s'apparente pratiquement à une obsession de la maladie – quelle qu'elle soit;
- l'ambiguïté de ses relations avec la gent féminine certains passages sont très violents contre les femmes, d'autres beaucoup plus ambigus, voire flatteurs; c'est un grand misogyne pour certains, un homme plus favorable aux femmes pour d'autres...<sup>21</sup>;

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> H. S. Bennett, Chaucer and the fifteenth-century, Oxford, Clarendon Press, 1947, p. 149: an egoist, and the naïve outpourings of his own hopes and fears are presented to us in all their crude immediacy (cité par H. K. Killick, Thomas Hoccleve as Poet and Clerk, op. cit., p. 4).

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Voir la mise au point historiographique : *ibid.*, p. 1-10.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Mais sur ce point, voir J. Bryan, *Looking Inward. Devotional Reading and the Private Self in Late Medieval England*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2008, p. 177 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Sur la notion de persona, voir D. A. Lawton, Chaucer's narrators, Cambridge, D. S. Brewer, 1985, p. 8 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Voir notamment R. J. Meyer-Lee, *Poets and Power from Chaucer to Wyatt*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 46-48.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Pour une position nuancée, voir J. V. Fleming, « Hoccleve's *Letter of Cupid* and the "Quarrel" over the *Roman de la Rose* », *Medium Aevum*, 40, 1971, p. 21-40; pour une position plus tranchée sur la misogynie d'Hoccleve, voir K. A. Winstead, « 'I am al Othir to Yow than Yee Weene': Hoccleve, Women and the *Series* », *Philological Quarterly*, 72/2, 1993, p. 143-155.

 enfin, comme une sorte de fil rouge reliant les thèmes précédents, ses angoisses sur le fait même d'écrire, qui le conduisent à présenter un certain nombre de justifications.

Le poète et son œuvre sont donc marqués par une instabilité profonde et il ne s'agit pas seulement d'une réitération de l'instabilité du monde telle qu'elle apparaît chez Boèce, dont la Consolatio exerce alors une influence majeure sur [p. 342] la littérature anglaise contemporaine et à laquelle Hoccleve fait référence à plusieurs reprises dans ses textes<sup>22</sup>. Pourtant, cela ne l'empêche pas d'écrire pour les princes et de proposer ses conseils dans un miroir – ainsi que dans certaines ballades<sup>23</sup> – en toute connaissance de cause. En ce sens, le poète se met en scène dans une position d'autorité qui apparaît néanmoins, du fait même de cette instabilité, particulièrement ambiguë, peut-être plus encore que pour d'autres poètes de la période – un John Gower ou un John Lydgate –, d'où d'ailleurs les divergences d'interprétations majeures sur le Regement of Princes. Pour certains, comme Paul Strohm et Derek Pearsall, le Regement est d'abord un ouvrage de propagande à la gloire des Lancastre, dans le contexte troublé de leur arrivée au pouvoir<sup>24</sup>. Pour d'autres, comme Judith Ferster ou Nicholas Perkins, le poème est plus subtil 25 : s'il est évidemment lancastrien, il ne se prive pas cependant de critiquer et de conseiller au sens plein du terme. Il faut souligner, en outre, qu'Hoccleve s'adresse au prince Henri et non au roi Henri IV à un moment où père et fils connaissent des relations difficiles. Pour certains, tel Robert F. Yeager, cela permet à Hoccleve de critiquer les actions royales tout en louant le prince – de fait, Henri IV est singulièrement absent du poème<sup>26</sup>.

Dans ce contexte, les pages qui suivent aborderont trois thèmes, qui ne seront évidemment qu'esquissés. Il s'agira de montrer, dans un premier temps, comment l'œuvre d'Hoccleve – en particulier la *Male Regle* et les *Series* qui, outre le *Regement*, seront surtout évoquées ici – et pas seulement l'œuvre du même nom, est marquée par la notion de *regimen*<sup>27</sup>, qui doit évidemment

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> La Consolatio a d'ailleurs été traduite à deux reprises en anglais à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, par Chaucer puis par le chanoine augustin John Walton; voir A. J. Minnis (éd.), The Medieval Boethius: Studies in the Vernacular Translations of De Consolatione Philosophiae, Cambridge, D. S. Brewer, 1987.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Par exemple, la ballade composée pour le ré-enterrement de Richard II à Westminster: F. J. Furnivall (éd.), *Hoccleve's Works*, t. 1, *The Minor Poems*, *op. cit.*, p. 47-49.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Voir D. Pearsall, «Hoccleve's Regement of Princes: The Poetics of Royal Representation», Speculum, 69/2, 1994, p. 386-410. Selon Paul Strohm, le poème is unabashedly partisan on his [le prince Henri] behalf: «Hoccleve, Lydgate and the Lancastrian Court», dans D. Wallace (éd.), The Cambridge History of Medieval English Literature, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 640-661, p. 644.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> N. Perkins, *Hoccleve's "Regement of Princes": Counsel and Constraint*, Cambridge, D. S. Brewer, 2001; J. Ferster, *Fictions of Advice. The Literature and Politics of Counsel in Late Medieval England*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> R. F. Yeager, « Death is a Lady: *The Regement of Princes* as Gendered Political Commentary », *Studies in the Age of Chaucer*, 26, 2004, p. 147-193. Selon Sarah Tolmie, Hoccleve serait également critique vis-à-vis d'Henri IV: « The Prive Scilence of Thomas Hoccleve », *Studies in the Age of Chaucer*, 22, 2000, p. 281-309.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Rappelons que le regimen est une notion médiévale essentielle selon laquelle un prince doit se gouverner soi-même pour gouverner les autres. Voir M. Senellart, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995.

[p. 343] s'appliquer au prince mais aussi, dans une certaine mesure, au sujet ; dans un second temps, on s'attachera à démontrer que cette notion explique en partie les angoisses existentielles et sociétales du poète, sans pour autant interdire l'affirmation de son *auctoritas* littéraire – cela constituera un dernier point.

#### L'anxiété du regimen

La plupart des angoisses de Thomas – et c'est là un aspect essentiel – ne concernent pas uniquement sa propre personne, mais s'appliquent aussi au prince, que ce soit dans le Regement ou dans d'autres de ses textes, y compris les plus « autobiographiques ». Cette tendance est perceptible dans différents domaines.

Tout d'abord, Hoccleve parle beaucoup d'argent, cela a été signalé en introduction. De fait, nombre de ses poèmes sont aussi, dans un sens, des pétitions. Pour cette raison, il a parfois été qualifié de poète pétitionnaire<sup>28</sup>, voire de poète mendiant<sup>29</sup>. De fait, si Thomas reconnaît dans la *Male Regle* qu'il a été un peu trop prodigue dans sa jeunesse, il insiste fréquemment sur le fait qu'il ne reçoit pas son annuité dans les temps, ce qui est d'autant plus ennuyeux que celle-ci n'est pas, selon lui, très élevée. En réalité, cette annuité, qu'il reçoit depuis 1399 est de 10 £ (puis de 20 marks après 1409), ce qui n'est pas négligeable<sup>30</sup>. En revanche, les retards de paiement sont effectivement fréquents (notés par John Burrow, par exemple pour 1404-1405, juste au moment de la composition de la *Male Regle*); car la conjoncture est difficile: Henri IV doit faire face à une situation économique peu avenante ainsi qu'à une crise du numéraire – les discussions financières sont alors au cœur des sessions parlementaires. Et les premiers touchés par cette crise sont les bénéficiaires d'annuités, qui sont d'ailleurs restreintes en 1413 par Henri V après son accession au trône<sup>31</sup>. Malgré cela, il est difficile d'affirmer qu'Hoccleve est un poète mendiant: il ne réclame que son salaire, qui doit lui être garanti.

Sa réflexion sur ce point est intégrée dans un raisonnement plus large. Dans le paragraphe du Regement évoquant la nécessité de la vérité et l'importance du serment, Hoccleve insiste d'ailleurs sur la nécessité pour le roi de respecter ses contrats, en particulier les accords passés avec les marchands (vers 2374-2387). [p. 344] Plus généralement, dans le Regement, la prodigalité royale et son contraire, l'avarice, occupent une grande place dans le développement et Hoccleve insiste constamment sur la nécessité d'un équilibre entre les deux, en particulier lors de son

6

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Voir J. Burrow, « The Poet as Petitioner », Studies in the Age of Chaucer, 3, 1981, p. 61-75.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Voir R. J. Meyer-Lee, *Poets and Power from Chaucer to Wyatt, op. cit.*, p. 8-9. Dans son article « Hoccleve and the Apprehension of Money » (*Exemplaria*, 13/1, 2001, p. 173-214), Robert J. Meyer-Lee offre cependant une analyse plus complexe sur le rapport d'Hoccleve à l'argent.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> J. Burrow, *Thomas Hoccleve*, Aldershot, Variorum (Authors of the Middle Ages, 4), 1994, p. 11-16 et p. 33 et suiv. pour les documents. À titre de comparaison, 10 f, représentent à peu près les revenus annuels d'un petit noble.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> G. L. Harriss, Shaping the Nation..., op. cit., p. 501-506 et p. 591-592.

développement sur la vertu de libéralité (vers 4670-4732)<sup>32</sup>. Il ne s'agit pas uniquement d'une réitération conventionnelle. Dans le *Dialogue* par exemple, on trouve un excursus sur les escroqueries à la monnaie (vers 127-196), particulièrement en phase avec l'actualité. Le poète y présente minutieusement les différentes formes du faux-monnayage et de l'affaiblissement de la monnaie (en particulier le rognage) et insiste sur les conséquences de ces pratiques pour les pauvres, obligés d'accepter les pièces rognées mais ne pouvant ensuite les utiliser. Il évoque également le faux-monnayage proprement dit et rappelle qu'il convient de respecter un statut sur la question voté en 1421<sup>33</sup>.

Ces problèmes sont, selon Hoccleve, d'autant plus aigus qu'ils sont aggravés par la flatterie et les maux qu'elle engendre. Dans le *Regement*, cette dernière est, entre autres, développée dans la partie sur la prodigalité.

Autre point majeur, en effet, Hoccleve alerte constamment ses lecteurs sur les dangers de la flatterie et ses conséquences désastreuses pour la vérité. Dans le *Regement*, après un long développement sur la flatterie dans le prologue (vers 1912 et suiv.), la vérité, qu'il lui oppose, constitue le premier grand thème traité par Hoccleve dans la partie « miroir » proprement dite (vers 2192-2464). On trouve notamment un long développement sur le serment, qui doit être impérativement respecté par le roi et qui est soumis à trois conditions :

Le serment possède trois conditions qui doivent être suivies, à savoir la vérité, le jugement et la justice. Le serment exige la vérité sans tromperies – on ne peut jurer que dans une intention vraie ; le jugement doit être prudent et sans hâte – il ne faut jurer sans nécessité ; il faut également la justice – jurer de manière légitime et toujours justement<sup>34</sup>.

Certes, l'auteur s'appuie sur l'autorité du droit canon, d'ailleurs indiquée en marge des manuscrits. Mais là encore, il ne s'agit pas uniquement de la reprise d'une convention – le serment royal est particulièrement significatif en Angleterre et l'un des motifs de la déposition de Richard II a été le non-respect de ce serment<sup>35</sup>. Au-delà de cette seule question du serment, Hoccleve [p. 345] revient fréquemment sur la gangrène que constitue la flatterie et l'incarne dans un personnage dont la résonance est familière aux spécialistes de littérature française du XIV<sup>e</sup> siècle, puisqu'il s'agit de Fauvel, qui apparaît régulièrement dans son œuvre, en opposition avec l'austère figure de

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> T. Hoccleve, *The Regement of Princes*, vers 4124-4473 (prodigalité) et vers 4474-4746 (avarice).

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> J. Raithby (éd.), *The Statutes of the Realm*, t. 2, Londres, 1810-1828 [rep. 1993], p. 208-209.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> T. Hoccleve, The Regement of Princes, vers 2353-2359: Sweryng hath thise thre condicions aspects; / Folnyng, as trouthe, doom, and rightwisnesse. / Ooth axith trouthe and no decepcions, / But swere in his entente soothfastnesse; / Doom moot discreetly, lest al hastynesse, / Swere, and nat needles; and justice also, / Leeffully swere, and justly everemo.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Voir, par exemple, l'article 9 de son acte de déposition, Rotuli Parliamentorum ; ut et petitiones et placita in Parliamento tempore Édouardi R. I (Édouardi II, Édouardi III, Ricardi II, Henrici IV, V, VI, Édouardi IV, Ricardi III, Henrici VII), 1278-1503, J. Strachey et al. (éd.), t. 3, Londres, s. n., 1767-1777, p. 415-453 ; C. Given-Wilson (éd. et trad.), Chronicles of the Revolution, 1397-1400, Manchester, Manchester University Press, 1993, p. 168-189. Inversement, l'acte pose également le problème des serments forcés – qui ne remplissent donc pas les conditions évoquées par Hoccleve (art. 20 et 28 notamment).

#### la vérité<sup>36</sup>:

Quand un homme trompeur nourrit quelqu'un avec des paroles plaisantes, bien recouvertes de miel, il vaut bien mieux éviter un tel démon. Car Fauvel détourne plus d'un homme : alors qu'il discute et plaisante avec son ami, traitant de la paix ouvertement, il le guette en secret<sup>37</sup>.

Une fois de plus, la discussion, chez Hoccleve, part d'une dimension personnelle exprimée dans la *Male Regle*: au départ, Thomas se plaint amèrement de ce que, maintenant qu'il est malade et qu'il n'arrose plus tout le monde à la taverne parce qu'il n'a plus d'argent, ses anciens « amis », qui auparavant n'avaient de cesse de le flatter, lui font désormais défaut; mais cette complainte personnelle se transforme rapidement en un avertissement aux princes et aux nobles que l'on retrouvera ensuite de manière plus développée dans le *Regement*:

Je n'étais jamais appelé autrement que « maître » au sein de cette maisnie parmi mon public. Je pensais être devenu un homme pour toujours. Cette aimable révérence m'encensait tant qu'elle me rendait plus généreux dans mes dépenses que je n'aurais dû l'être. Ô flatterie, l'apparence de ta traîtresse diligence est amie du malheur qu'elle hâte et qu'elle accroît. [...] J'ai vu pour des gens de haut état, la manière dont le venin de la langue de Fauvel a porté un coup mortel à leur prospérité et les a conduit dans une si terrible adversité que leur vie a été jetée à bas. Pourtant, personne en ce pays ne peut éviter cette disgrâce<sup>38</sup>.

[p. 346] La *persona* d'Hoccleve vit cette situation d'autant plus douloureusement que ses soucis financiers s'accompagnent déjà, dans ce poème, de soucis de santé, d'où son double appel, à Helthe et au sous-trésorier du royaume.

Dans la *Male Regle*, Thomas ne précise pas vraiment la nature de ses soucis ; il est plus disert dans ses poèmes plus tardifs, en particulier dans la *Complaint*; mais dans ce dernier cas, il s'agit clairement d'une maladie d'ordre psychologique. Si les études récentes se sont beaucoup intéressées à cet aspect, elles soulignent moins fréquemment les angoisses du poète portant sur sa santé physique, la peur de la maladie et celle du déclin du corps. On le voit, par exemple, dans le passage du *Regement* où il décrit la dureté physique de son métier<sup>39</sup>. On l'observe également dans la *Male Regle*, où il s'en remet constamment à *Helthe*, dès l'ouverture du poème :

Ô précieux et incomparable trésor! Ô fondement et racine de la pros- périté! Ô richesse excellente et appréciée plus que tout sur terre! Qui peut se soutenir dans l'adversité, qui peut se targuer de richesses

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Fauvel apparaît aussi dans le cadre des discussions sur la paix (vers 5251-5285) et la largesse (vers 4439-4473).

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> T. Hoccleve, The Regement of Princes, vers 1919-1925: If a deceyvour geve a man to sowke / Wordes plesant in hony al bewrappid, / Good is a man eschue swich a powke. / Thurgh Favel hath ful many a man mishappid, / For whan that he hath janglid al and clappid / With his freend tretyng of pees openly, / He in awayt lyth of him covertly. Ce thème se retrouve dans d'autres poèmes contemporains, tel Mum and the Sothsegger (« Mum » et le diseur de véritê), par exemple, tout entier centré sur cette question: J. M. Dean (éd.), Richard the Redeless and Mum and the Sothsegger, Kalamazoo, Medieval Institute Publications (TEAMS), 2000, en ligne à l'adresse suivante: http://www.lib.rochester.edu/camelot/teams/mumintro.htm; trad. dans A. Mairey, S. Morrison (éd.), Dialogues et résistances. Une anthologie de textes anglais de la fin du Moyen Âge, Turnhout, Brepols, 2010, p. 17-108.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> T. Hoccleve, Male Regle, vers 201-216: Othir than maistir callid was I neuere | Among this meynee in myn audience. | Me thoghte I was ymaad a man foreuere. | So tikelid me that nyce reuerence | That it me made largere of despense | Than that I thoghte han been. O flaterie, | The guyse of thy traiterous diligence | Is folk to mescheef haasten and to hie. | Al be it that my yeeres be but yonge, | Yit haue I seen in folk of hy degree | How that the venym of faueles tonge | Hath mortified hir prosperitee, | And broght hem in so sharp aduersitee | That it hir lyf hath also throwe adoun. | And yit ther can no man in this contree | V nnethe eschue this confusioun.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Voir n. 10.

mondaines, s'il ne se tient pas pleinement dans ta grâce, dieu terrestre, pilier de la vie, toi, Santé?<sup>40</sup>

Cela apparaît, enfin, dans les deux contes des *Series* qui suivent la *Complaint* et le *Dialogue*, et qui encadrent un *Art de mourir*. Il s'agit de deux contes tirés des *Gesta romanorum*, un recueil d'anecdotes composé vers la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Le premier conte, celui de la femme de l'empereur Jereslaus, narre en eff l'histoire de la dite épouse, qui subit de nombreuses péripéties, toutes plus horribles les unes que les autres, parce qu'elle attire les convoitises de nombreux hommes mais qu'elle reste fidèle à son mari. Finalement, elle est accueillie dans un monastère et se transforme en une guérisseuse miraculeuse, jusqu'à ce que la vérité éclate enfin et qu'elle retrouve son époux. Quant au conte de Jonathas, il raconte les toutes aussi nombreuses péripéties de ce dernier, mais cette fois, c'est un homme qui a été trompé par une femme. À nouveau, la vérité éclate une fois que Jonathas est devenu un guérisseur. Ces deux contes sont donc semblables en bien des points. Dans les deux cas, il y a tromperie répétée par une [p. 347] ou plusieurs personnes ; dans les deux cas, on trouve des épreuves initiatiques importantes ; dans les deux cas enfin, les héros se transforment en guérisseurs.

Cette angoisse du poète face à la maladie est sans doute liée à plusieurs facteurs. Peut-être faut-il y voir un lien avec les crises de peste récurrentes – notons d'ailleurs qu'un des textes qui a influencé Hoccleve, le Jugement du Roy de Navarre de Guillaume de Machaut, comprend dans son prologue une description de la peste et de ses ravages, relativement rare dans la poésie contemporaine et pratiquement inexistante en Angleterre<sup>42</sup>. Un autre élément à prendre en compte, peut-être, est la promiscuité de la vie urbaine à laquelle Hoccleve est très sensible, particulièrement dans la Male Regle. Mais plus généralement, il me semble que cela doit être rattaché à sa conception du regimen. Car le poète est très attentif à la maîtrise du corps, que ce soit pour le prince ou pour le sujet. En ce qui concerne le prince, Hoccleve évoque la question dans la partie sur la chasteté du Regement et y accorde une dimension particulière : il compose un long développement sur les excès variés du corps et sur la nécessité, comme en toutes choses, de la mesure (vers 3802-3899). Il faut sans doute relier ces considérations à ses conceptions sur la chevalerie, abordées dans le passage sur la magnanimité qui intervient quelques vers plus loin (vers 3970-4004). Mais à mon sens, il faut surtout insister sur l'intrication entre regimen physique et intellectuel, au cœur d'un certain nombre de réflexions contemporaines et ce jusqu'à la fin de la

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> T. Hoccleve, Male Regle, vers 1-8: O precious tresor inconparable! / O ground and roote of prosperitee! / O excellent richeese, commendable / Abouen alle that in eerthe be! / Who may susteene thyn adversitee, / What wight may him awante of worldly welthe, / But if he fully stande in grace of thee, / Eerthely god, piler of lyf, thow Helthe? Il faut souligner le lien organique entre santé et prospérité.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> H. Oesterley (éd.), Gesta romanorum, Berlin, Weidmann, 1872.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> G. de Machaut, *The Judgement of the King of Navarre*, R. Barton Palmer (éd. et trad.), New York/ Londres, Garland, 1988. L'influence du *Jougement* se fait notamment sentir dans l'ouverture de la *Complaint*. Chaucer s'en est également inspiré pour son prologue des *Legends of Good Women*.

période. J'ai montré ailleurs à quel point cette intrication est essentielle pour certains auteurs de la dernière partie du XV<sup>e</sup> siècle, tel George Ripley, médecin et alchimiste d'Édouard IV<sup>43</sup>. On le voit, les médecins ne sont pas les seuls à s'en préoccuper...

Ce qui est frappant dans le Regement, et dans l'œuvre d'Hoccleve en général, est que cette intrication s'inscrit dans un va-et-vient constant entre le regimen de l'individu et celui du prince; cela constitue une particularité par rapport aux autres textes poético-politiques de l'époque. Ce va-et-vient apparaît certes dans d'autres textes contemporains, par exemple dans la Confessio amantis de John Gower, composée à l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. Mais le personnage d'Amans ne constitue pas une persona aussi incarnée que le Thomas de l'œuvre d'Hoccleve. En ce sens, ce dernier offre une vision beaucoup plus nette de l'application des principes du regimen au sujet, si ce n'est à l'individu, et pas [p. 348] seulement au prince<sup>45</sup>. Entendons-nous : ces principes sont bénéfiques pour les sujets, non pas pour remplacer le prince, évidemment, mais pour gouverner leur vie et éventuellement celle de leur entourage – ainsi que pour envisager sérieusement un dialogue avec le prince, comme on le verra plus loin.

Chez Hoccleve, le *regimen* – celui des sujets comme celui du prince – constitue donc un tout englobant. Et dans l'ensemble, le mouvement de la poésie d'Hoccleve part plutôt de son expérience personnelle pour aller vers l'expérience princière du pouvoir – c'est là que se situe son originalité. Ainsi est-il bien plus proche d'un William Langland, auteur d'un long poème intitulé *Pierre le laboureur* et plus préoccupé par les rapports entre salut individuel et salut collectif, que ses contemporains<sup>46</sup>. Mais contrairement à Langland, pour qui le médiateur essentiel est le Christ, et malgré le fait qu'Hoccleve milite apparemment contre les lollards de manière très orthodoxe<sup>47</sup>, le médiateur est pour Thomas moins le Christ que la Raison, à laquelle il est particulièrement sensible. Dans la *Complaint*, pour ne citer qu'un seul exemple, il adapte une sorte de *consolatio* attribuée à Isidore de Séville dans laquelle la consolatrice est Raison – et il l'évoque souvent ailleurs<sup>48</sup>. C'est aussi pour cette raison que le *regimen* tel que le conçoit Hoccleve se traduit chez lui par des angoisses profondes et une obsession pour la santé – physique et mentale – qui ont une traduction sociale évidente.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Voir A. Mairey, « Entre littérature, science et politique : les œuvres alchimiques de Thomas Norton et George Ripley », *Revue historique*, 658/2, 2011, p. 243-263.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> J. Gower, *Confessio amantis*, R. A. Peck (éd.), Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2000, 2006, en ligne à l'adresse suivante : http://www.lib.rochester.edu/camelot/teams/rpca1int.htm.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Dans une certaine mesure, l'adresse à Oldcastle se décline aussi sur un ton personnel, même si l'on y retrouve les arguments traditionnels contre les lollards.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Sur Langland, voir A. Mairey, *Une Angleterre entre rêve et réalité. Littérature et société dans l'Angleterre du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Encore que pour certains, la position d'Hoccleve est plus complexe qu'il n'y paraît : voir notamment K. C. Little, *Confession and Resistance. Defining the Self in Late Medieval England*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2006.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> T. Hoccleve, Complaint, vers 309-413

#### Mélancolie et société

Hoccleve est un des rares poètes à évoquer de manière assez précise les symptômes d'une maladie d'ordre psychologique qu'il aurait subie dans le courant des années 1410 (on trouve effectivement des indices d'une absence de notre auteur dans les documents administratifs entre 1414 et 1417<sup>49</sup>). Voici comment il introduit les choses : « Regardez cette folle maladie qui m'a atteint, comme beaucoup le savent bien, et qui m'a jeté et propulsé hors de moi-même<sup>50</sup>. »

[p. 349] Il donne ensuite divers détails sur cette « folle maladie » dans la suite du poème. De ce fait, certains ont tenté d'établir un diagnostic par des analyses psycho-historiques. Les explications varient généralement de la manie pure à la dépression pure, en passant par divers stades maniaco-dépressifs <sup>51</sup>. Du côté des conceptions contemporaines, il faut souligner qu'Hoccleve emploie à plusieurs reprises le terme de « mélancolie », au sens médiéval du terme, et ce dès la *Male Regle* : « L'excès de nourriture et de boisson, c'est de la gloutonnerie ; la gloutonnerie réveille la colère ; la mélancolie engendre la guerre et le combat ; le combat est cause de blessures mortelles par sa folie. Ainsi l'excès peut-il ravir sa vie à l'âme<sup>52</sup>. »

On notera que la mélancolie est vue ici en termes médicaux et non diaboliques, ce qui est alors de plus en plus fréquent<sup>53</sup>, même s'il apparaît par ailleurs assez méfiant vis-à-vis des médecins, qu'il trouve cupides (ce qui n'est pas particulièrement original). Il est aussi très souvent tourmenté par des angoisses (*thoght* en anglais). Au début du *Regement*, par exemple, cela lui occasionne de longues nuits d'insomnie.

Mais au fond, quelles que soient les causes précises de sa maladie, le plus frappant est l'angoisse post-traumatique de Thomas vis-à-vis de sa place dans la société, ainsi que l'impact de cette angoisse sur son sens de l'auctoritas et de la légitimité. Car ce qui effraie Thomas dans la Complaint et dans le Dialogue, c'est que le milieu dans lequel il évolue ne le considère plus comme quelqu'un d'intègre, à la fois psychologiquement et physiquement, ce qui le conduit à s'interroger sur lui-même de manière dramatique tout en dissimulant ses angoisses au monde. Certes, ses amis s'inquiètent pour lui, mais dans le même temps, ils semblent ne plus lui faire confiance et Thomas

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> J. Burrow, *Thomas Hoccleve*, op. cit., p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> T. Hoccleve, Complaint, vers 40-42: Witnesse vpon / the wylde infirmitee / Which that I hadde / as many a man wel kneew, / And which me out of myself / caste and threew.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Voir R. Lawes, « Psychological Disorder and the Autobiographical Impulse in Julian of Norwich, Margery Kempe and Thomas Hoccleve », dans D. Renevey et C. Whitehead (éd.), *Writing Religious Women*, Cardiff, University of Wales Press, 2000, p. 217-243.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> T. Hoccleve, Male Regle, vers 300-304: Excesse of mete and drynke is glotonye; / Glotonie awa- kith melancolie; / Malencolie engendrith werre and stryf; / Stryf causith mortel hurt thurgh hir folie. / Thus may excesse reue a soule hir lyf. Dans le Regement (vers 3802-3808), la même chaîne d'excès conduit à la luxure.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Sur la mélancolie, voir notamment *Mélancolie. Génie et folie en Occident.* Galeries nationales du Grand Palais, Paris, 10 octobre 2005-16 janvier 2006, Paris, Réunion des musées nationaux/Gallimard, 2005. Voir les considérations du médecin parisien Jacques Despars par exemple; D. Jacquart, «Le regard d'un médecin sur son temps: Jacques Despars (1380 ?-1458) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 138, 1980, p. 35-86.

se sent obligé de surveiller rigoureusement son apparence :

Mon esprit travaillait activement à peindre une apparence et un regard joyeux pour ceux qui parlaient de moi avec tant de perplexité. Et je tremblais de peur et d'une honte véritable. Comme si mon cœur avait été plongé dans l'eau, il était maintenant humide de par sa transpiration [p. 350] – tantôt d'un froid glacial, tantôt d'un feu brûlant. Et lorsque j'étais tout seul dans ma chambre, à la maison, je m'y comportais ainsi: je me ruais sur mon miroir pour voir comment j'étais avec un air joyeux [...]. Je bondis souvent vers ce miroir, en pensant: « Si je garde cette apparence parmi les gens que je connais, il ne faut pas qu'un regard suspect apparaisse sur mon visage – [ce serait] une erreur. Cette contenance et cet air joyeux, j'en suis certain, ne sont pas répréhensibles pour ceux qui ont des idées raisonnables »<sup>54</sup>.

L'important dans ce passage est bien l'impact social de cet état, surtout dans la promiscuité du milieu urbain<sup>55</sup>. Son acte d'écriture devient en ce sens une thérapie – ou une *consolatio* complexe; mais c'est une thérapie compliquée par le comportement de son ami, qui, nous le verrons plus loin, le critique davantage qu'il ne le réconforte.

Tout est lié donc, les excès du corps menant à un désordre psychologique; et cela est fort dommageable pour le sujet comme pour le prince, car cela conduit à une instabilité nuisible à toute forme d'autorité.

#### Une auctoritas anxieuse mais résolue

Pourtant, tout en jonglant avec un certain nombre d'autorités dans ses textes, Hoccleve affirme aussi sa propre position d'autorité de manière très nette dans le Regement of Princes, destiné au futur Henri V, qui n'est pas encore roi lors de la composition du poème. Hoccleve y souligne que le prince connaît déjà les livres qu'il compile, mais que cela lui fera du bien de les lire en anglais, ne fût-ce que pour se délasser le soir au coucher :

Mais je compile pour vous leur contenu afin que, pour le bien de votre excellence, vous puissiez regarder et lire rapidement ce qui est dispersé dans ces trois [livres]. Et il n'est en aucune manière nécessaire de vous conseiller en ce que vous devez faire ou ne pas faire ; pourtant, s'il vous plaît de prêter attention à ces histoires, cela peut vous être profitable [p. 351] – avec votre permission. Au moins, lorsque vous serez dans votre chambre, le soir, elles seront bonnes pour vous conduire dans la nuit<sup>56</sup>.

Dans ce passage, Hoccleve reconnaît qu'il n'est pas « nécessaire » de conseiller le prince. Quelques lignes plus bas, cependant, il s'institue clairement en conseiller valide et porteur d'autorité, en usant même de l'impératif :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> T. Hoccleve, Complaint, vers 148-168: My spirites laboured bisily / To peynte contenance cheere and look / For that men speke of me so wondryngly; And for the verray shame and fere I qwook. / Thogh myn herte had be dippid in the brook / It weet and most ynow was of my swoot, / Which was now frosty cold / now fyry hoot. / And in my chambre at hoom whan that I was / Myself allone I in this wyse wroghte: / I streighte vnto my mirour and my glas / To looke how that me of my cheere thoghte, [...]. / Many a saut made I to this mirour / Thynkynge If that I looke in this maneere / Among folk as I now do noon errour / Of suspect look may in my face appeere. / This contenance I am seur and this cheere / If I foorth vse is no thyng repreeuable / To hem that han conceites resonable'.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Voir notamment T. Hoccleve, *Complaint*, vers 120-133 et 281-308; L. Patterson, « "What is me?" », art. cité.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> T. Hoccleve, Regement of Princes, vers 2132-2142: But unto yow compyle I this sentence / That, at the good lust of your excellence, / In short yee mowen beholde heer and rede / That in hem thre is scattered fer in brede. / And althogh it he no maneere of neede / Yow to consaille what to doon or leeve, / Yit if yow list of stories taken heede, / Sumwhat it may profyte, by your leeve; / At hardest, whan yee heen in chambre at eeve, / They been good for to dryve foorth the nyght.

En vérité, noble prince, bien que je ne sois pas sage, je suis plein de bonne volonté, comme je vous l'ai déjà dit. Au nom de Jésus, agissez selon l'avis de ce que j'ai compilé de ces vénérables auteurs. Si je ne me tiens pas sur la voie de la raison, ne me suivez pas ; mais si je m'y tiens, agissez selon ce que je rapporte avec ma plume<sup>57</sup>.

Le poète se permet cette injonction – à peine nuancée – en vertu, dit-il, de sa connaissance du « mouvement du roi », en référence évidente au jeu d'échecs, qu'il a affirmé quelques vers plus tôt :

Et tout ce qui est dans cette place carrée, à l'intérieur des barrières – je veux dire l'échiquier – un homme peut l'apprendre, pour devenir sage et informé. J'y ai conduit mon esprit durant bien des années, mais je n'en suis pas plus proche, si ce n'est que je connais quelque peu le mouvement du roi; mais des autres mouvements, je n'ai pas appris grand chose. Mais parmi tous les mouvements qui appartiennent aux échecs, un seul doit être nécessairement connu de votre personne – ce me semble, de par la grande affection que j'ai toujours eue pour votre noblesse; et, si cela est votre plaisir de l'entendre, je relaterai ici le mouvement du roi<sup>58</sup>.

Hoccleve n'use pas ici du *topos* d'humilité – qu'il sait pourtant très bien manier. La relation qui est affirmée là est de nature personnelle et directe; mais dans le même temps, la référence au jeu d'échecs permet de la replacer dans le cadre plus large du royaume. Hoccleve tente de maintenir un équilibre entre [p. 352] sa position de serviteur de son seigneur et de serviteur de l'État. La notion de conseil apparaît là essentielle et se distingue nettement de la flatterie évoquée précédemment. Dans la *Male Regle*, il aborde d'ailleurs une fois de plus cette nécessité du conseil en partant de sa propre expérience : Thomas analyse l'inconscience de sa jeunesse en relation avec son refus d'écouter les conseils extérieurs – que ce soit ceux de ses amis ou de Raison (vers 73-112). Le *topos* de la jeunesse fermée aux conseils, généralement appliqué au prince, touche ici le sujet avec une incidence concrète et immédiate pour lui.

Cette question de son aptitude à conseiller le prince – qu'il affirme haut et fort aux vers 2114-2127 du Regement – renvoie, en outre, aux divergences sur sa véritable position au sein de la société. Pour certains, comme Robert Meyer-Lee, Hoccleve n'est qu'un petty civil servant isolé<sup>59</sup>. Pour d'autres, dont John Burrow, il serait au contraire bien intégré et les recherches récentes d'Helen Killick ont plutôt tendance à conforter ce point de vue : selon elle, notamment, il est vraisemblable qu'Hoccleve ait régulièrement assisté au conseil royal – c'étaient en effet les clercs du Sceau privé qui en assuraient le secrétariat<sup>60</sup>. Les affirmations d'Hoccleve sur sa connaissance

13

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> T. Hoccleve, Regement of Princes, vers 2185-2191: Now, noble Prince, thogh I be nat wys, / Wel willid am I as I first yow tolde. / In name of Jhesu, wirke aftir the avys / That I compyle out of thise auctours olde. / And if I nat the way of reson holde, / Folwe me nat; and if that I do, thenne / Do as I shal reporte with my penne.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> T. Hoccleve, Regement of Princes, vers 2114-2127: And al be it that in that place sqwaar / Of the listes – I meene th'eschequeer – / A man may lerne to be wys and waar, / I that have aventured many a yeer / My wit therin, but lyte am I the neer, / Sauf that I sumwhat knowe a kynges draght; / Of othir draghtes lerned have I naght. / And for that among the draghtes echone / Th unto the ches apparteene may, / Is noon so needful unto your persone / To knowe as that of the cheertee verray / Th I have had unto your noblesse ay, / And shal, if your plesaunce it be to heere, / A kynges draght reporte I shal now heere.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> R. J. Meyer-Lee, « Hoccleve and the Apprehension of Money », art. cité, p. 180.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> H. K. Killick, Thomas Hoccleve as Poet and Clerk, op. cit., p. 123-126.

du « mouvement du roi » vont dans ce sens<sup>61</sup>.

Malgré tout, cette position d'autorité n'est pas inébranlable et, dans les textes de la fin de la vie du poète, elle apparaît plus fragile, notamment en relation avec Humphrey de Gloucester et avec l'ami du *Dialogue with a friend*, les deux étant liés. Dans le *Dialogue*, il est en effet question d'une commande qu'aurait passée Humphrey à Thomas et que ce dernier n'aurait pas encore honorée. De ce fait, il réfléchit à ce qu'il pourrait écrire. Son ami intervient alors en lui rappelant qu'il ne peut écrire n'importe quoi pour le duc : « Et un prince si noble, excellent, digne et honorable, a besoin, en vérité, de bons conseils qui soient plaisants et agréables à sa noblesse – mais il n'est pas convenable, pour un prince si fameux, d'écrire autre chose qu'une matière bonne et vertueuse<sup>62</sup>. »

Remarquons que cette image d'Humphrey en parangon de vertu dressé vent debout contre l'hérésie apparaît à plusieurs reprises dans les textes contemporains, par exemple dans la Fall of Princes de John Lydgate<sup>63</sup>. L'ami de Thomas lui conseille donc d'écrire quelque chose en faveur des femmes, car ce dernier aurait été très dur envers elles, en particulier dans sa traduction de l'Epistre de Christine [p. 353] de Pisan, qui est en fait assez ambiguë<sup>64</sup>. L'ami, pour convaincre Thomas souligne à quel point cela pourrait lui être bénéfique car le duc pourrait alors se faire son avocat. Mais Thomas s'inscrit en faux contre cette accusation et parvient même à faire avouer à son ami que ce dernier n'a, en réalité, pas vraiment lu la dite Epistre:

« Celui qui dit que je suis leur adversaire et que je dénigre leur condition et leur maintien en ayant fait un tel récit – il est mal avisé et doit être blâmé. Quand je l'ai dit, c'était sur le ton de la complainte. Je ne pense pas à elles en termes de reproche ou de honte. Quel est ce monde – comment puis-je y être compris ? Regarde dans ce même livre, qu'y trouve-t-on ? Celui qui le regarde correctement verra qu'elles devraient avoir de l'affection pour moi. Ou alors, je ne saurai jamais quoi est quoi. La conclusion du livre va dans leur sens – on ne peut le nier, n'est-ce pas mon cher ami ? » « Thomas, je ne sais, car je ne l'ai jamais vue en fait » ; « Non, mon ami ? » « Non, Thomas ». « C'est bien dommage, me semble-t-il, car si tu l'avais lu jusqu'à la fin, tu aurais su qu'il n'est pas comme tu l'as dit »<sup>65</sup>.

Bien qu'il ait été pris en flagrant délit d'ignorance et de mauvaise foi, l'ami n'en démord pas et

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Sur ce point, voir également K. E. Kennedy, « Hoccleve's Dangerous Game of Draughts », *Notes and Queries*, 53/4, 2006, p. 410-414.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> T. Hoccleve, Dialogue, vers 631-637: And that so noble a prince, namely / So excellent worthy and honurable, / Shal have needith good anys soothly, / That it may be plesant and agreable / To his noblesse it is nat covenable / To wryte to a prince so famous / But it be good mateere and vertuous.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> J. Lydgate, *Fall of Princes*, t. 1, H. Bergen (éd.), Londres, H. Milford (Early English Text Society, extra series 121), 1924: prologue du livre I, vers 372-420.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> G. Chaucer, dans les *Legends of Good Women*, joue également avec ce type d'accusation, sauf que le narrateur des Legends est alors accusé par le dieu Amour dans un rêve, et non par un ami dans son bureau [dans L. D. Benson (éd.), *The Riverside Chaucer*, Oxford, Oxford University Press, 1988, p. 588 et suiv.].

<sup>65</sup> T. Hoccleve, Dialogue, vers 750-784: "Whoso that seith I am hire aduersarie / And dispreise hir condicions and port, / For that I made of hem swich a report," / "He misauysed is and eke to blame. / Whan I it spak I spak conpleynyngly; / I to hem thoghte no repreef ne shame. / What world is this how vndirstande am I? / Looke in the same book What stikith by? / Whoso lookith aright there in may see / That they me oghten haue in greet chertee"; / "And elles woot I neuere what is what. / The book concludith for hem is no nay, / Vertiously my good frend dooth it nat?" / "Thomas, I noot for neuere it yit I say." / "No, freend?" "No, Thomas" "Wel trowe I, in fay; / For had yee red it fully to the ende, / Yee wolde seyn / it is nat as yee wende".

conseille vivement à Thomas de s'amender. Le résultat en est le conte de la femme de Jereslaus évoqué précédemment; mais l'intervention de l'ami ne s'arrête pas là. Ce dernier revient ensuite vérifier le travail de Thomas et lui impose, finalement, d'ajouter la moralité du conte pour bien en fixer le sens doctrinal. Dans le *Dialogue*, la confrontation entre Thomas et son ami est donc permanente et semble finalement se résoudre au détriment du poète, qui se voit confisqué son *auctoritas* et doit écrire quelque chose qui correspond à ce que semble attendre le prince et son représentant (l'ami), quitte à ce qu'il y ait contradiction : car le même ami lui demande ensuite un conte franchement défavorable aux femmes pour éduquer son fils – ce sera le conte de Jonathas – et va jusqu'à lui prêter sa propre copie pour être certain d'obtenir une traduction conforme même si, en réalité, Hoccleve intervient dans ses traductions pour en actualiser et en complexifier le sens.

[p. 354] Par cette mise en scène sophistiquée, on voit apparaître toutes les difficultés du poète qui n'arrive pas à se faire comprendre et qui est soumis à la pression des interprétations qui lui sont imposées – la négociation de l'auctoritas apparaît ici se résoudre au détriment du poète, par le biais d'une autorité fictionnelle, son « ami » – théoriquement soutenue par l'autorité du prince. À mon sens, il faut relier ce récit aux angoisses mentionnées précédemment sur la place du poète dans le corps social après sa maladie. D'autant que le comportement de l'ami apparaît bien plus brutal que celui d'une autre autorité fictionnelle, le Vieil Homme dans le prologue du Regement. Ce dernier était autrement bienveillant et réconfortant – la mise en scène de leur relation étant d'ailleurs plus apaisée. Ces négociations autour de l'affirmation de l'auctoritas littéraire sont très importantes dans la littérature contemporaine, mais elles ne sont que rarement mises en scène de façon aussi appuyée. En même temps, Hoccleve ne se laisse pas enfermer dans sa propre mise en scène, comme en témoigne la dédicace d'un de ses manuscrits holographes, le manuscrit de Durham:

Va, petit livre, vers la noble excellence de ma dame de Westmorland, et dis-lui que tu es son humble serviteur et qu'en toute révérence tu te recommandes à sa noblesse ; et supplie la de ma part, prie la de te recevoir pour tes qualités propres, et de te regarder de toutes les manières possibles – fais ton possible pour plaire à sa féminité<sup>66</sup>.

La dédicataire – et il me semble important que cette dédicace soit écrite pour une femme – est en l'occurrence la comtesse de Westmorland, Joan Beaufort († 1440), fille de Jean de Gand et nièce de Chaucer, maître d'une écriture ouverte aux interprétations multiples.

La poésie d'Hoccleve exacerbe un certain nombre de thèmes dont se préoccupent ses

\_

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> F. J. Furnivall (éd.), Hoccleve's Works, t. 1, The Minor Poems, p. 242: Go, smal book to the noble excellence / Of my lady of Westmerland and seye, / Hir humble servant with al reverence / Him recommandith vn-to hir nobleye; / And byseeche hire on my behalue, & preye, / Thee to receyve for hir owne right; / And looke thow / in al manere weye / To plese hir wommanhede do thy might.

contemporains, en particulier sur la question de la légitimité de chacun - roi, prince ou sujet vis-à-vis de la société. Sa position particulière, à la fois au centre et en marge du pouvoir, entre household et administration, dans un office qui garde une part d'informel tout en étant de plus en plus structuré, l'a contraint à élaborer une vision aiguë des tensions de la période, et éventuellement de distiller certains désaccords. Dans le même temps, tout acteur du système qu'il soit, l'expression des angoisses de Thomas Hoccleve par le biais de sa persona - qui sont intimement connectées aux tensions sociales et contemporaines qu'il pointe - le pousse à élaborer une réflexion sophistiquée sur le regimen, dont la maîtrise est indispensable pour le prince, mais aussi pour ses sujets. Au fond, [p. 355] si Hoccleve insiste sur ses errances et ses préoccupations et, ce faisant, se transforme d'une certaine manière en vecteur inversé d'exemplarité, c'est aussi pour responsabiliser chacun de ses lecteurs - et pas seulement le prince – à la nécessité de la raison, de la mesure et de la réflexion, dans quelque domaine que ce soit, y compris l'acte d'écriture. Seule une maîtrise du regimen permet, en effet de trouver sa place - et donc d'être légitime - malgré toutes les difficultés que cela présente. Et c'est finalement ce mélange entre expérience politique et angoisses existentielles et sociétales qui le conduit à affirmer sa propre auctoritas, soulignant ainsi le potentiel de chacun de ses lecteurs à la contester.